



Installations forfaitaires sur le réseau basse tension



Ce tarif s'applique aux clients avec des installations sur le réseau basse tension (0.4 kV).

Informations sur les tarifs

	Hors TVA	TVA incl.
Tarif forfaitaires		
Taxe de consommation (ct. / kWh <i>estimés</i> / an)	18.37	19.78
Montant minimal (CHF / an)	114.00	122.78
Services système de Swissgrid (ct. / kWh <i>estimés</i> / an)	0.24	0.26
Redevances (ct. / kWh <i>estimés</i> / an)		
Taxe d'encouragement légale ¹	2.30	2.48
Redevance communale ²	1.50	1.62

Affectation du tarif

BKW décide de l'application de ce tarif. Le tarif par installation est calculé en fonction de la consommation estimée par BKW et s'élève au minimum à 114 CHF / an.

¹ La taxe d'encouragement légale est perçue par le biais d'un supplément sur les coûts de transport (d'après l'art. 35 LEnE) et est applicable sous réserve d'éventuels amendements décidés par le législateur. La redevance comprend notamment la rétribution du courant injecté pour la promotion des énergies renouvelables.

² La perception ou non de la redevance communale ainsi que son montant dépendent de la commune concernée. Voir la liste pour les redevances communales sur www.bkw.ch/redevances-communales

Les tarifs avec TVA de 7.7% incluse sont arrondis selon les règles commerciales usuelles.

Validité

Les tarifs sont valables à partir du 1^{er} janvier 2019

Conditions générales

Les conditions générales relatives au raccordement au réseau et à l'utilisation du réseau de BKW Energie SA s'appliquent. Ces conditions sont disponibles sous www.bkw.ch/agb